

# Méthodologie d'inventaire, de récolte de données pour l'atlas des Lépidoptères Rhopalocères du Poitou-Charentes (PCN, septembre 2008)



## Contexte :

- réalisation d'une première liste des espèces présentes en Poitou-Charentes et de leurs statuts (PCN, 2001 – cf. annexe 1)
- réalisation de l'état des lieux des connaissances (bibliographie, bénévoles, collections) en 2008
- constitution d'un groupe de prospecteurs et de partenaires sur chaque département en 2008
- formations régionales et départementales, respectivement 1 et 2 à 3, organisées tous les ans lors de la phase d'inventaire pour former et étoffer le réseau de prospecteurs. Y seront abordées les techniques de prospection, les taxons à identification délicate...

## Objectif

Réaliser une cartographie de la répartition, et établir la vulnérabilité, des Lépidoptères Rhopalocères en Poitou-Charentes

## Méthodologies proposées

Cinq méthodologies sont proposées pour la réalisation de ce projet, annoncées par ordre décroissant d'importance accordée et d'efforts portés pour la réalisation de la cartographie de la répartition et de la vulnérabilité de ces espèces. Pour ce dernier volet, la méthode n°2 constituera certainement la principale source.

Enfin, ces prospections seront toutes ciblées prioritairement sur la recherche et l'identification des adultes, pour une question d'efficacité dans la réalisation de ce projet relativement ambitieux (couverture géographique, nombre d'espèces...)

### 1. inventaire coordonné avec les bénévoles des groupes Lépidoptères départementaux

Dès la première année, et à partir des cartographies réalisées pour l'état des connaissances, les prospections seront ciblées sur les secteurs considérés comme sous-prospectés.

Le territoire sera réparti, en fonction du niveau de rendu cartographique choisi (mailles d'un quart de carte IGN 1/25 000<sup>e</sup> soit le dixième de grade Paris ; cf. annexe 2), entre les membres actifs et formés des groupes Lépidoptères départementaux constitués.

Cette échelle est choisie car elle permet un repérage sur le terrain pour les naturalistes plus aisé et facilitera grandement la répartition des zones de prospection. En outre, elle a été utilisée pour les précédentes démarches cartographiques régionales (mammifères, reptiles et amphibiens, rapaces, vanneaux-pluviers notamment). Enfin, comme les informations seront géo-référencées, tout changement de référentiel géographique pourra se faire aisément, notamment pour une harmonisation nationale.

A partir des cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup> fournies, l'objectif sera alors de prospecter chaque grande entité paysagère (fonds de vallée, boisements, prairies, plaines, zones littorales, espaces péri-urbains...) par conditions météorologiques favorables (ciel dégagé, absence de vent ou vent faible), température supérieure à 15°C, entre 10 et 18h, à raison d'au moins 3 passages annuels (mai, juin-juillet, août-septembre) de chaque secteur.

Des passages supplémentaires seront cependant nécessaires pour détecter des espèces aux périodes de vols courtes comme les Théclas, la Bacchante... voire pour des recherches spécifiques (oeufs de Thecle du bouleau repérable aisément en hiver par exemple). Un responsable par carte sera alors désigné, en fonction des disponibilités, du rapprochement géographique des bénévoles.

L'objectif sera de couvrir l'ensemble de la région, secteurs *a priori* peu favorables inclus, en 4 années.

Cette fiche a été calquée sur le modèle de la fiche Odonates de PCN. Plusieurs modifications font cependant leur apparition :

- mention du milieu d'observation (possibilité de deux choix), notamment pour inciter à une bonne couverture de prospection des différents milieux, chacun ayant des cortèges d'espèces plus ou moins variés ; basée (tableau ci-dessous) sur une synthèse simplifiée du guide CORINE-Biotope et du guide des habitats du Poitou-Charentes (Baron Y, 1996)
- mention du nom vernaculaire, en plus du nom scientifique, à titre indicatif pour servir de points de repère, les noms scientifiques et vernaculaires changeant d'un guide à l'autre, selon les auteurs et surtout leurs dates de publication mais aussi pour se repérer dans les nombreux changements récents de noms de genre ou d'espèce

n°	typologie de milieux	n°	typologie de milieux
1	Pelouse silicole	11	Carrière
2	Pelouse calcaire	12	Dune
3	Prairie humide	13	Fourré, broussaille
4	Prairie mésophile/sèche	14	Haie
5	Friche, jachère	15	Clairière , lisière, allée forestière
6	bocage	16	Bois de résineux ou mixte
7	Marais	17	Bois de feuillus
8	Tourbière	18	Jardin, parc urbain, verger, vigne
9	Lande humide	19	Grotte, bâtiment
10	Lande sèche	20	Autre

Tableau 1 : Typologie des milieux

Des bilans annuels départementaux permettront d'orienter les prospections pour couvrir progressivement tous les secteurs de chaque département.

La méthode d'inventaire privilégiée sera l'identification des adultes, après capture au filet à papillons, avec relâcher immédiat.

D'autres techniques complémentaires pourront également être mises en oeuvre comme la recherche d'œufs pour certaines espèces difficiles à détecter (Thécla de bouleau...).

Il sera conseillé de prélever *in situ* des individus pour les genres nécessitant notamment une identification ultérieure aux genitalias comme les *Pyrgus* ou les *Colias*. L'accent sera mis sur ces espèces lors des formations régionales et départementales ainsi que dans le guide de prospection remis à chaque prospecteur de maille. Si les informations récoltées sont considérées comme non suffisantes pour établir la cartographie de ces genres délicats, il est envisagé de produire des cartes de répartition non pas par espèces mais par regroupement d'espèces (*Pyrgus sp*). En outre, des compléments de recherche pourront être lancés, après l'atlas, pour travailler spécifiquement sur la répartition de certaines de ces espèces.

Une demande d'autorisations de capture temporaires pour les espèces protégées sera réalisée auprès de la DIREN Poitou-Charentes, dès validation de la méthodologie d'inventaire, pour les coordinateurs de l'inventaire et les prospecteurs bénévoles qui en feront le souhait (sous la responsabilité de ces derniers), et ce pour la durée du programme. Afin de limiter les captures de ces espèces, une planche photographique sera réalisée, celles-ci étant aisément reconnaissables.

Seront fournis aux prospecteurs systématiquement, sous forme d'un livret : fiches d'inventaire, cartographie du secteur à prospecter, code de déontologie (annexe 4), conseils de prospection, fiche de remboursement kilométrique. Et, selon les ressources disponibles au sein de chaque association, guides d'identification, jumelles et filets à papillons pourront être prêtés.

La synergie, la motivation des bénévoles sera permise par la tenue de plusieurs formations, l'édition d'un bulletin de liaison (type *Zamenis*, *La Libelluline*, *Plecotus*), l'envoi de synthèses annuelles...

C'est sur cette technique que seront concentrés tous les efforts car la seule à pouvoir fournir des données couvrant tout le territoire, et dans l'ensemble complètement fiables car ces cartes ne seront confiées qu'à des naturalistes avertis.

## 2. recherche d'espèces rares et/ou localisées

De nombreuses espèces risquent de ne pas être observées dans la méthodologie précédemment évoquée car :

- présentant des périodes de vol trop courtes (1 à 2 semaines),
- ayant des exigences écologiques très fortes et étant donc très localisées,
- s'agissant d'espèces très rares voire disparues, dont les recherches se feront selon les indications fournies par des botanistes (PCN, SBCO, CBSA) de localisation de stations de plantes hôtes particulières

Ces recherches feront l'objet de missions spécifiques, réparties au sein de chaque groupe départemental. En fonction de l'état des connaissances cette liste d'espèces sera dressée et des consignes spéciales de prospection seront données.

## 3. données du réseau de naturalistes français

La prospection ciblée des entomologistes de passage, en fonction de recherche d'espèces particulières (patrimoniales, localisées...), de milieux particuliers, de leurs déplacements personnels... constituera également un apport d'observations important.

Ce dernier public sera informé de ce projet via le référencement des associations coordinatrices sur les sites et forums nationaux de référence (Lépinet, Tela-papillons), des articles dans les revues nationales (L'Insecte, Oreina) et départementales limitrophes.

## 4. données grand public

Une autre source de données, moins importante mais indispensable pour l'appropriation par le grand public et les partenaires du territoire (collectivités...), sera la récolte d'observations ponctuelles de la population.

Pour faire connaître ce projet, les principaux supports utilisés seront les sites internet (*site d'Antoine Guyonnet sur les Papillons du Poitou-Charentes, sites de chaque association coordinatrice et de PCN*), des communiqués de presse et des sorties d'initiation naturaliste.

Celle-ci constitue cependant la partie la plus sensible et à suivre de cet atlas en raison de l'inexpérience des personnes en question pour l'identification des espèces. Le système mis en place par Antoine Guyonnet ([www.papillon-poitou-charentes.org](http://www.papillon-poitou-charentes.org)) de validation d'observation qu'après fourniture de photo est adopté.

Pour aider le grand public dans ses premiers pas, sur le site Lépinet (<http://www.lepinet.fr/identifier/miniatures.php>) et sa galerie photo seront conseillés dans les différents documents pourra aider. En outre, un livret d'identification des espèces communes et facilement identifiables sera proposé. Des sorties d'initiation seront également programmées par chaque association et des communiqués de presse réalisés.

## 5. missions d'expertises associatives et bureaux d'étude : actualisation des données

Sur le pas de temps de 4 ans que durera cet inventaire, des expertises entomologiques de sites seront réalisées dans la région, par les associations directement mais aussi par des bureaux d'étude. Au fur et à mesure que les associations coordinatrices départementales auront connaissance de tels inventaires réalisés par ces derniers sur leurs territoires, elles auront à charge de récolter les informations recueillies soit auprès des commanditaires (collectivités, CREN, DIREN...) soit par des conventions avec ces organismes.

## **Système de validation des données**

La validation des données sera sous la responsabilité de chaque coordinateur départemental, et en cas de doute auprès des coordinateurs régionaux. Au fur et à mesure de la réception des fiches, une veille sera réalisée pour détecter en fonction des connaissances du coordinateur, toute erreur éventuelle en fonction de :

- milieu
- date d'observation
- expérience de l'observateur

Il sera demandé, pour les espèces à identification ardue ou pour les espèces nouvelles pour la région, au minimum une photographie du spécimen ainsi que toutes les informations pour pouvoir aller vérifier sur place en cas de doute.

## Informations récoltées

Les informations récoltées seront de quatre types :

- observateur : *nom ; association/structure*
- date : *format jour/mois/année*
- lieu : *carte IGN 1/25 000 ; département ; commune ; lieu-dit ; précision géographique ; coordonnées géographiques (en Lambert II étendu) ; milieux*
- espèce : *nom (scientifique et vernaculaire); quantité (par tranches définies : 1, 2 à 10, 11 à 20, 21 à 50, >50) ; sexe (mâle, femelle, non précisé/les deux), stade (oeuf, chenille, chrysalide, émergence, adulte) ; comportement (vol, accouplement, ponte, nutrition)*

La récupération de ces données se fera à partir de la fiche d'observation régionale précédemment évoquée. Les informations sur le comportement et le stade sont demandées sur le stade, même si l'essentiel des données concernera des adultes en vol ou en nourrissage, afin de faire ressortir par la suite les types d'observation privilégiés pendant l'inventaire. En outre, ces informations ne sont pas obligatoires à consigner car n'apparaissant pas à terme sur les cartographies qui seront réalisées.

Ces données seront ensuite centralisées dans chaque base de données (FNAT) départementale. En fin de programme, ces bases départementales seront regroupées dans le logiciel du coordinateur régional pour l'édition des cartes de synthèse.

Toutes les données anciennes seront intégrées dans la base de données, mais seules les observations postérieures à 1990 seront prises en compte pour la réalisation des cartes de répartition actuelles, soit un pas de temps de 20 ans.

## Valorisation des données

- Élaborer le statut patrimonial de chaque espèce ;
- Réaliser une cartographie de la répartition de chaque espèce ;
- Prendre en compte les Rhopalocères dans les espaces inventoriés et protégés au niveau de la région, liste de sites d'intérêt majeur ;
- Placer les populations régionales dans un contexte écologique national et européen ;
- Réaliser un ouvrage : Les Papillons diurnes de Poitou-Charentes

Les résultats et la liste des espèces patrimoniales (sous forme d'une liste des espèces menacées du Poitou-Charentes) à la fin du programme seront présentés au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) élargi.

## Calendrier de réalisation

Missions	Années					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
État initial des connaissances	X					
Élaboration d'une fiche commune de recueil de données et du protocole	X					
Prospections de terrain		X	X	X	X	
Rédaction d'un document de travail : bilan annuel des prospections		X	X	X	X	
Formation des participants		X	X	X	X	
Élaboration du statut patrimonial de chaque espèce						X
Prise en compte des Rhopalocères dans les espaces naturels inventoriés et protégés en Poitou-Charentes					X	X
Présentation et validation des actions au CSRPN élargi	X					X
Édition et envoi des documents, porter à connaissance						X

## Partenaires

- Maître d'ouvrage : Poitou-Charentes Nature
- Coordinateur technique du projet : *Deux-Sèvres Nature Environnement, Nicolas Cotrel, Neil Wilding, Benoît Rochelet*
- Coordinateurs départementaux :
  - Charente : *Charente Nature, David Suarez*
  - Charente-Maritime : *Nature Environnement 17, Mickaël Guillon*
  - Deux-Sèvres : *Deux-Sèvres Nature Environnement, Nicolas Cotrel, Neil Wilding, Benoît Rochelet*
  - Vienne : *Vienne Nature, Samuel Ducept, Miguel Gailledrat*
- Partenaires techniques :
  - Office Pour l'Information Eco-entomologique Poitou-Charentes
  - Muséum d'Histoire Naturelle de La Rochelle
  - association Perennis
  - Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes
  - Société Botanique du Centre-Ouest
  - Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
  - LPO Charente-Maritime
  - association Obios
  - LPO
  - association Atlas Entomologique Régional (Loire-Atlantique-Vendée)

## Sources (méthodologies d'atlas départementaux et régionaux)

- Société d'Entomologie du Limousin
- Atlas Entomologique Régional (Loire-Atlantique, Vendée)
- Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny (Bourgogne)
- Sologne Nature Environnement (Loiret)
- Odonat (Alsace)
- OPIE Provence Alpes Côte d'Azur
- CERCOPE (Centre)

ainsi que :

- Manil L, Henry P-H, 2007. Suivi temporel des Rhopalocères de France : Protocole national. 10p
- Langlois G, Gilg O., 2007. Méthode de suivi des milieux ouverts par les Rhopalocères dans les réserves naturelles de France : révision de la proposition de protocole 2002 de David DEMERGES et de Philippe BACHELARD (Version actualisée juillet 2007). 16p

## Guides de référence qui seront conseillés prioritairement

- Lafranchis T., 2007. Papillons d'Europe. Ed. Diatheo, Paris. 379p.
- Tolman T., Lewington R., 2004. Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du nord. Ed. Delachaux et Niestlé. 320p

## Annexes :

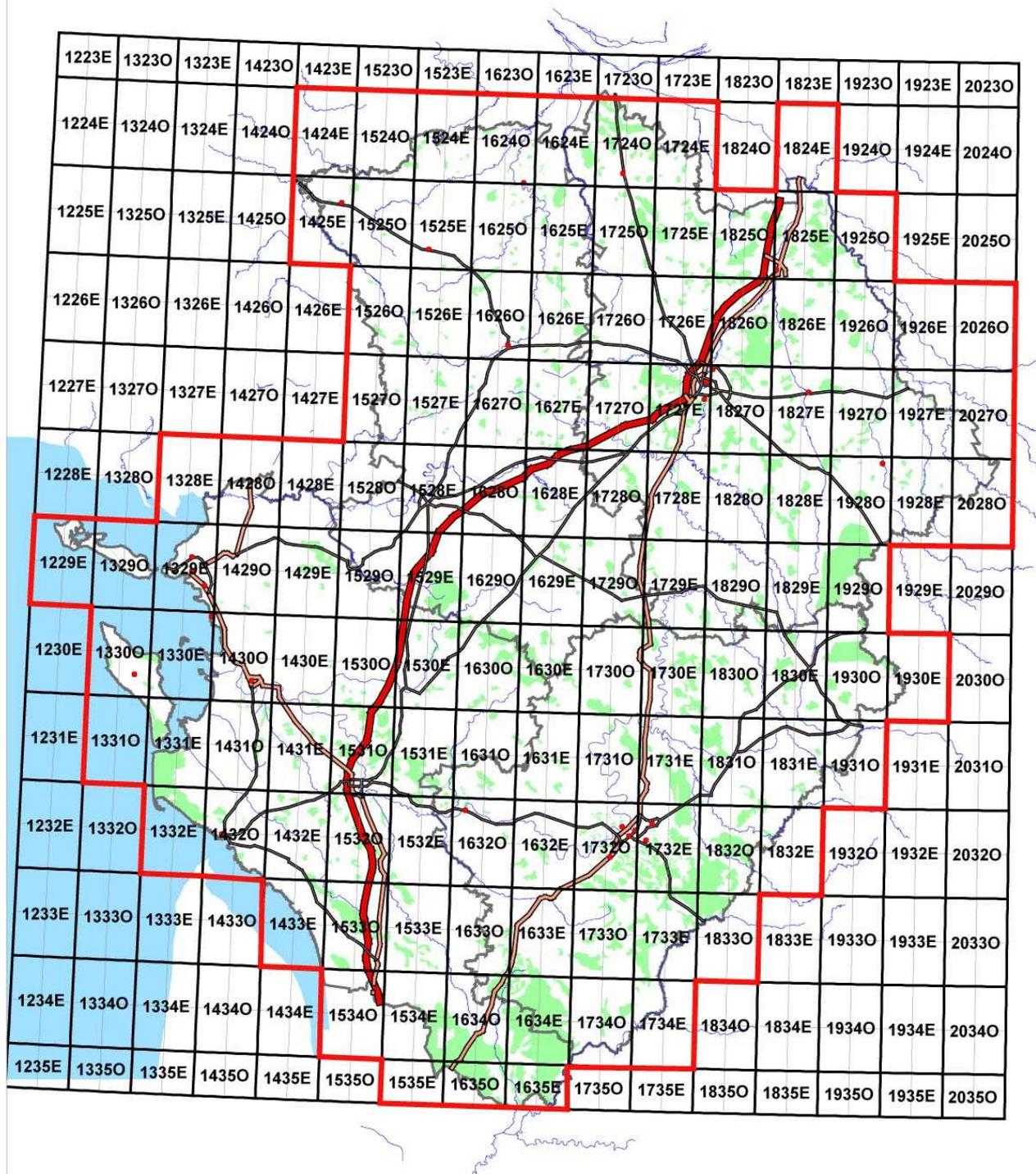
1. liste des espèces connues en Poitou-Charentes avant le lancement de l'atlas (source : PCN, 2001)
2. cartographie du découpage IGN 1/25 000 en Poitou-Charentes
3. fiche standardisée de transmission de données
4. code de déontologie

**Annexe 1 : liste des espèces connues en Poitou-Charentes  
avant le lancement de l'atlas (source : PCN, 2001)**

Espèces	Nom français
<b>HESPERIIDAE</b>	
<b>Pyrginae</b>	
<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'alcée, Grisette
<i>Carcharodus flocciferus</i>	Hespérie du Marrube
<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des sanguisorbes, Roussâtre
<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de la mauve, Tacheté
<i>Pyrgus armoricanus</i>	Hespérie des potentilles
<i>Pyrgus alveus</i>	Hespérie du faux-buis, Plain-Chant
<i>Pyrgus serratalae</i>	Hespérie de l'Alchémille
<i>Pyrgus cirsii</i>	Hespérie des cirses
<i>Pyrgus onopordi</i>	Hespérie de la malope
<i>Pyrgus carthami</i>	Hespérie du carthame
<i>Carterocephalus palaemon</i>	Hespérie du brome, Echiquier
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir
<b>Hesperinae</b>	
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du chiendent, Actéon
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la houque, Bande noire
<i>Thymelicus lineolus</i>	Hespérie du dactyle
<i>Hesperia comma</i>	Virgule
<i>Ochlodes venustus</i>	Sylvaine
<b>PAPILIONIDAE</b>	
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé
<i>Papilio machaon</i>	Machaon
<b>PIERIDAE</b>	
<b>Dismorphiinae</b>	
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérède de la moutarde, Piérède du lotier
<b>Pierinae</b>	
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé, Piérède de l'aubépine
<i>Pieris brassicae</i>	Piérède du chou
<i>Pieris rapae</i>	Piérède de la rave, Petit Blanc du chou
<i>Pieris manii</i>	Piérède de l'Ibérède
<i>Pieris napi</i>	Piérède du navet
<i>Pontia daplidice</i>	Piérède du réséda, Marbré-de-vert
<i>Anthocharis cardamines</i>	L'Aurore
<i>Euchloe crameri</i>	Piérède des biscutelles
<b>Coliadinae</b>	
<i>Colias hyale</i>	Souffré
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré
<i>Colias crocea</i>	Souci
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron
<b>LYCAENIDAE</b>	
<b>Riodininae</b>	
<i>Hamearis lucina</i>	Lucine
<b>Lycaeninae</b>	
<i>Thecla betulae</i>	Théccla du bouleau
<i>Neozephyrus quercus</i>	Téchcla du chêne
<i>Satyrium acaciae</i>	Théccla de l'amarel
<i>Satyrium ilicis</i>	Théccla de l'yeuse
<i>Satyrium w-album</i>	Théccla de l'orme, W-blanc
<i>Satyrium pruni</i>	Théccla du prunier, Théccla du coudrier
<i>Satyrium spini</i>	Théccla du prunellier
<i>Callophrys rubi</i>	Théccla de la ronce
<i>Lycaena phlaeas</i>	Argus vert, Cuivré commun
<i>Lycaena tityrus</i>	Argus myope, Cuivré fuligineux
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais, Grand Cuivré
<b>Polyommatae</b>	
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns, Argus à bande noire
<i>Everes alcetas</i>	Azuré de la faucille
<i>Everes argiades</i>	Azuré du trèfle
<i>Cupido minimus</i>	Argus frère
<i>Claucopsyche alexis</i>	Azuré des cytises
<i>Maculinea alcon</i>	Azuré des mouillères, Protée
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet
<i>Maculinea telejus</i>	Azuré de la Sanguisorbe

<i>Pseudophilotes baton</i>	Azuré du thym
<i>Cyaniris semiargus</i>	Demi-argus, Azuré des anthyllides
<i>Polyommatus dorylas</i>	L'Azuré du Mélilot
<i>Polyommatus escheri</i>	Azuré du plantain
<i>Polyommatus thersites</i>	Azuré de l'esparcette
<i>Polyommatus icarus</i>	Argus bleu, Azuré de la Bugrane
<i>Lysandra coridon</i>	Argus bleu-nacré
<i>Lysandra bellargus</i>	Bel-Argus, Azuré bleu-céleste
<i>Aricia agestis</i>	Argus brun, Collier-de-Corail
<i>Plebejus argus</i>	Azuré de l'ajonc
<i>Plebejus idas</i>	Azuré du genêt
<i>Plebejus argyrognomon</i>	Azuré des coronilles
<b>Nymphalidae</b>	
<b>Satyrinae</b>	
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis
<i>Lasiommata maera</i>	Ariane, Némusien
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère, Satyre
<i>Lopinga achine</i>	Bacchante
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale
<i>Coenonympha hero</i>	Mélibée, Fadet de l'élyme
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris, Fadet commun
<i>Coenonympha oedippus</i>	Oedippe, Fadet des laïches
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil
<i>Brintesia circe</i>	Silène
<i>Minois dryas</i>	Grand nègre des bois
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure, Petit Agreste
<i>Chazara briseis</i>	Hermite
<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune
<i>Hipparchia semele</i>	Agreste
<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre
<b>Apaturinae</b>	
<i>Apatura ilia</i>	Petit mars changeant
<b>Heliconiinae</b>	
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne
<i>Argynnis pandora</i>	Cardinal
<i>Argynnis aglaja</i>	Grand Nacré
<i>Argynnis adippe</i>	Moyen Nacré
<i>Argynnis niobe</i>	Chiffre
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré
<i>Brenthis hecate</i>	Nacré de la Filipendule
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce
<i>Brenthis ino</i>	Nacré de la sanguisorbe, Grande Violette
<i>Clossinia selene</i>	Petit Collier argenté
<i>Clossinia euphrosyne</i>	Grand Collier argenté
<i>Clossinia dia</i>	Petite violette
<b>Limenitinae</b>	
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré
<b>Nymphalinae</b>	
<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue
<i>Inachis io</i>	Paon-de-jour
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable, Gamma
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain
<i>Melitaea phoebe</i>	Grand Damier, Mélitée des centaures
<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée
<i>Mellicta athalia</i>	Mélitée du mélampyre, Damier Athalie
<i>Mellicta parthenoides</i>	Mélitée des scabieuses
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise

**Annexe 2 : Cartographie du découpage IGN au 1/25000e de la région Poitou-Charentes  
(source : ORE)**



**Synthèse** : 451 dalles (¼ de cartes IGN 1/25 000) contigües aux contours administratifs, dont 114 limitrophes (*donc mailles non complètement à prospecter*)

## Annexe 3 : Code de déontologie pour la réalisation de l'atlas des Rhopalocères du Poitou-Charentes



I. Dans le programme collectif d'inventaire, chaque participant assure la responsabilité scientifique et morale des données qu'il fournit. Il s'engage à ne fournir que des données sincères et véritables c'est-à-dire qui respectent la forme sous laquelle elles ont été recueillies, sans modifications.

Il s'engage par ailleurs à ne pas capturer d'espèces protégées (sauf pour les personnes disposant d'une autorisation préfectorale de capture) et à ne pas capturer dans des espaces protégés (sauf accord du gestionnaire).

Il s'engage enfin à ne collecter que le strict nécessaire et seulement à des fins de systématique, tout autre but étant antinomique à ce projet d'atlas.

II. Un participant peut fournir ses données personnelles et originales de terrain (il est alors considéré comme l'inventeur de ces données), il peut aussi être amené, sous sa responsabilité, à fournir des données qui lui ont été confiées.

III. Toute donnée fournie doit pouvoir être vérifiée, si nécessaire, par un expert reconnu et désigné par les responsables de l'inventaire.

IV. Les responsables de l'inventaire sont libres de refuser les contributions qui ne leur paraissent pas fondées ou qui s'accompagnent de contraintes auxquelles ils ne veulent pas s'assujettir.

V. Après qu'elles ont été validées scientifiquement, les données sont acceptées par les responsables de l'inventaire, qui sont tenus de les conserver sans les modifier.

VI. Un inventeur de données est entièrement libre d'exploiter ou de publier lui-même à tout moment et comme il l'entend, ses propres données et notamment les découvertes qu'il a pu faire.

VI. L'utilisation des données d'un contributeur, dans le cadre de la publication élaborée par les responsables de l'inventaire est autorisée *ipso facto*, dès lors que celles-ci ont été fournies aux responsables.

VII. Le choix est donné au contributeur quant à la diffusion de ses données pour toute autre utilisation que pour l'atlas régional, voire national, en cochant la case spécifique figurant au bas de chaque fiche d'inventaire.

VIII. Les contributeurs et/ou inventeurs de données originales de terrain sont considérés et cités pour celles-ci comme co-auteurs des atlas et autres ouvrages de synthèse publiés avec l'aide de leurs données. L'importance de la contribution des inventeurs peut être indiquée d'une façon appropriée.

IX. Les règles ci-dessus s'appliquent, dans le cadre de l'inventaire des Rhopalocères du Poitou-Charentes, à toute donnée qu'elle ait été utilisée pour le futur atlas ou toute autre publication de synthèse, ou qu'elle ait été fournie auparavant, par la suite ou à tout moment. Elles constituent la règle générale mais peuvent, par décision collective entre toutes les parties intéressées, être adaptées au cas par cas.

***Inspiré du code de déontologie de l'association CERCOPE (Coordination Entomologique de la Région Centre pour l'Organisation de Projets d'Etude), coordinatrice d'un programme d'inventaire des Rhopalocères en région Centre***